

Publication des nouvelles DEP ciment : la décarbonation du secteur s'accélère

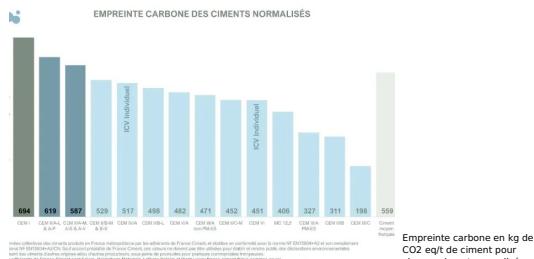
Novembre 2025

France Cement met à disposition de nouvelles données collectives, représentatives de l'année 2023. Ces nouvelles DEP (Déclarations Environnementales Produits) illustrent et prouvent les efforts majeurs pour décarboner le ciment : -8,5 % en 4 ans sur l'indicateur changement climatique total, avec une empreinte moyenne passant de 0,61 à 0,56 tonne de CO2 par tonne de ciment.

Une baisse qui illustre la dynamique de décarbonation

Cette dynamique de décarbonation, alignée avec la feuille de route de décarbonation du secteur (dans le cadre des travaux conduits avec le Conseil National de l'Industrie), repose sur 2 axes - produire un ciment moins carboné ; et réduire la part de clinker dans le ciment :

- En 2023, 52 % des besoins en énergie thermique des cimenteries françaises ont été couverts grâce à la valorisation des déchets, ce qui a permis de baisser la consommation d'énergies fossiles sous le seuil des 50 %.
 - Pour réduire la teneur en clinker, des programmes de recherches ont permis de développer et de mettre sur le marché de nouveaux ciments normalisés à impact carbone réduit. Basés sur de nouvelles compositions et de nouveaux composants, ils contribuent à élargir la gamme des ciments et répondent à une demande croissante pour les produits décarbonés.



Il existe aujourd’hui une très large gamme de ciments, permettant d’adapter finement les choix constructifs aux enjeux de performance et de réduction de l’empreinte carbone. L’empreinte des ciments varie de 694 à 198 kg CO₂ éq./tonne, l’une des plus basses du marché. Dans une volonté de transparence, les données sont librement accessibles, et vérifiées par une « tierce partie ». **La valeur moyenne pondérée des nouvelles DEP ciment est en baisse de 12 % par rapport à 2014 et de 8,5 % par rapport à 2019, une traduction concrète des investissements réalisés par les industriels.**

Que sont les Déclarations Environnementales Produits (DEP) ?

Les Déclarations Environnementales Produits (DEP) permettent de quantifier les impacts environnementaux associés au cycle de vie d'un produit (matières premières, énergie pour être fabriqué, émballé, transporté, utilisé). Ces données sont collectées sur une année, pour chaque cimenterie en France, sur l'ensemble des produits et couvrent le cycle de vie d'une tonne de ciment, de l'extraction des matières premières jusqu'à la sortie d'usine.

« Ciments normalisés », de quoi parle-t-on ?

Il existe plusieurs types de ciment normés « CEM ». Cette désignation caractérise un ciment conforme aux norme NF EN 197-1, NF EN 197-5 et NF EN 197-6. Les ciments CEM sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.

Pour réduire la teneur en clinker, des programmes de recherches ont permis de développer et de mettre sur le marché des ciments à empreinte carbone réduite. On les appelle CEM II/C-M et CEM VI, des ciments « ternaires » qui allient évolution technique et engagement environnemental.

- Ils associent au clinker, du calcaire et un autre composant parmi les laitiers, les cendres, les pouzzolanes ou encore les argiles activées.
 - Leur teneur en clinker varie de 50 à 65 % (CEM II/C-M) et de 35 à 65 % (CEM VI).



Déclarations Environnementales Produit (DEP) Ciments (juin & octobre 2025) - à télécharger

Les différentes Déclarations Environnementales Produit (DEP) Ciments Ciments, bétons ou liants hydrauliques routiers (LHR), tous les produits demandent, par exemple, des matières premières et de l...

